

SEANCE DU 12 AVRIL 2022 A 20H15

Quatrième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.
Cette séance a encore lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zélie Kössler Solveig Rüfenacht Catherine Sermet, Présidente Céline St Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz David Schütz

Excusés :

	Vincent Hornung, maire Christian Tripod, vice-président
--	--

.....

Exécutif - présents :

Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

Secrétaire général présent : Monsieur Pierre-Alain Aubert

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 8.03.2022
2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
 - 2.1 Photos des municipaux sur le site internet de la Commune
3. Communications du Maire et des Adjoints
 - 3.1 1^{ère} lecture des comptes
 - 3.2 Promotions
 - 3.3 Ukraine
 - 3.4 Groupe de bénévoles et service social
 - 3.5 1^{er} août
 - 3.6 Réouverture de la Belle Célignote
 - 3.7 Autorisation d'agrandissement d'un poulailler, route de Crassier
4. Proposition du Maire
 - 4.1 Mise en vente de la Villa Burton, route de Céligny
5. Propositions individuelles et questions

.....

1. Approbation du PV du 8.03.2022

Mme Sermet demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant ce PV.
Z. Kössler fait remarquer des confusions entre des M. et Mme en page 175.

Le PV du 8.03.2022 est accepté sans autre remarque et son auteur, M. P.-A. Aubert, est remercié pour sa rédaction.

J.-J. Nussbaumer demande s'il est possible de traiter un point qui serait important en relation avec le PV de la séance précédente.

S. Chassot Leiglon répond qu'il pourra être mis à l'ordre du jour de la séance suivante.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

Photos des conseillers municipaux sur le site internet.

Les Conseillers municipaux sont d'accord avec cette proposition, ils transmettront au secrétariat, une photo en jpeg de bonne qualité.

3. Communications du Maire et des Adjointes

1^{ère} lecture des comptes 2021.

Présentation des comptes par P.-A. Aubert.

Les finances sont saines.

L'excédent est dû en partie à la quasi-absence de manifestation en 2021.

Rappel du calendrier :

25 avril 2022 : Commission des finances

10 mai 2022 : vote des comptes 2021

Dernier délai pour la transmission des questions à la Présidente de la Commission des finances : si possible avant le 21 avril 2022, mais au plus tard le 24 avril 2022.

Promotions.

H. Louvrier rappelle que la dernière « vraie » fête des Promotions date de 2019. En 2022, la Mairie souhaite remettre sur pied une fête conviviale. Etant donné que l'ancien terrain de foot n'est plus à disposition et que le terrain à côté du « multisports » n'est pas encore utilisable et que, d'autre part, les conditions sur la place des immeubles de la Fondation sont trop restrictives, la Mairie s'est rabattue sur la place des Grands-Chênes. Il est prévu d'installer le grand trampoline et la tente communale. Le programme n'est pas encore finalisé. En 2023, la Commune espère pouvoir utiliser le terrain, à côté du multisports, qui aura été nivelé d'ici là.

J.-J. Nussbaumer demande si l'option de la plage a été étudiée ?

H. Louvrier répond positivement. Mais en raison des normes de sécurité pour les enfants, cette option a été abandonnée !

Ukraine.

H. Louvrier explique qu'en conséquence de la guerre en Ukraine, Genève a un quota d'accueil de 5,8 % des réfugiés Ukrainiens venus en Suisse. Le Département de la Cohésion sociale demande aux Communes de mettre à disposition des locaux : des appartements, des salles, etc. L'Exécutif a contacté la Fondation et les régies gérant nos immeubles, pour les informer de cette demande et nous communiquer les éventuels appartements ou chambres vacants, disponible pour un temps limité.

Il reste peu de place à l'école sachant que nos salles de classes sont plus petites (environ 70 m²) que les classes actuelles (environ 80 m²). L'autre problème pour Céligny est notre éloignement des classes allophones et de l'assistance psychologique. Il est néanmoins important de marquer notre solidarité, une chambre est actuellement disponible dans « l'appartement des jeunes au pair ». La Commune a également fait un don aux œuvres d'entraide.

Service social et groupe de Bénévoles.

H. Louvrier évoque la situation de l'aide sociale à Céligny : en raison de l'entrée en vigueur de la LRT1 qui vise à assurer, sur l'ensemble du territoire cantonal, un socle minimal de prestations d'aide aux personnes âgées, principalement pour les communes des tâches de proximité, information, lutte contre l'isolement et mise sur pied de consultation sociale pour éviter une dégradation de la situation, nous aurons à mettre une ligne au budget 2023.

Pour une prise en charge professionnelle, des discussions sont prévues avec Pro Senectute, Caritas ou le CSP en vue d'une délégation de tâche. Le futur dispositif social qui sera mis en place pour les personnes âgées permettra de suivre et de traiter certaines demandes d'aide qui étaient prises en charge par le groupe de Bénévoles de Céligny qui s'est dissout lors d'une assemblée en février 2022.

Pour ce qui est des Bénévoles de Céligny, décision a été prise en assemblée du groupe en février 2022 de dissoudre le groupe. Les demandes d'aide seront prises en charge par le biais de la LRT 1 évoquée ci-dessus.

D'autre part, la réforme de la LIASI (Loi cantonale sur l'insertion et l'aide sociale individuelle) est en cours d'adoption par le Conseil d'Etat, l'Exécutif y reviendra en temps utiles.

Fête du 1^{er} août.

En 2019, sur la place du village, en raison de la gratuité des repas, l'affluence a été beaucoup plus grande que de coutume. La demande d'apporter des desserts n'a pas fonctionné.

En 2022, la Fête aura lieu à la plage avec feux d'artifice.

Repas gratuit prévu une année sur deux (l'année de la Fête sur la place).

A réfléchir pour 2023, car il faudra augmenter la ligne budgétaire.

Réouverture de la Belle Célignote.

S. Chassot Leiglon annonce que la réouverture de la buvette de la plage est prévue pour le 25 avril 2022. Jonathan Vulliez a quitté la Sàrl. Robin Fantino est désormais secondé par Mme Sabrina Tallent.

Une nouvelle carte sera proposée.

J.-J. Nussbaumer fait remarquer que selon lui, la gestion de la buvette laissait à désirer en 2021 (entretien des lieux et des toilettes), il aimerait connaître les chiffres : frais d'électricité et autres frais.

S. Chassot Leiglon répondra lors de la prochaine séance de Conseil municipal.

Autorisation d'agrandissement d'un poulailler, route de Crassier.

F. Baudet a obtenu l'autorisation de construire pour l'agrandissement de son poulailler.

4. Proposition du Maire

Mise en vente de la Villa Burton, route de Céligny.

Les propriétaires de l'ancienne « Villa Burton » route de Céligny 40, ont approché la Commune pour élaborer un projet de construction d'un EMS. Proposition des propriétaires : vendre la parcelle d'une surface de 6'254 m² en zone agricole désassujettie à la Commune, pour un montant d'environ CHF 5'000'000.-, afin d'y construire un EMS.

L'Exécutif soumet la proposition au Conseil municipal.

S. Rüfenacht connaît bien la propriété. Selon elle, en zone agricole, il y aurait la possibilité d'agrandir de 30 %. Le prix est cependant beaucoup trop élevé, la propriété est déjà en vente depuis plusieurs années. N. Meda estime que pour 2 ou 3 millions ce serait intéressant pour la Commune. Y. Berney propose de faire une étude de rentabilité selon les possibilités sur cette parcelle. La Présidente C. Sermet demande aux Conseillers municipaux de voter pour ou contre une demande de renseignement de la part de l'Exécutif sur les possibilités qu'offre cette parcelle.

Décision :

Par 7 oui et 3 abstentions le Conseil municipal demande à l'Exécutif de se renseigner auprès de l'Etat, sur les possibilités de construction ou de transformation sur cette parcelle.

5. Propositions individuelles et questions

Parcelle 622 en cours d'acquisition.

C. St Mart a entendu que des bruits courraient au village que la Commune souhaite raser la maison de la parcelle 622 et construire des immeubles.

H. Louvrier répond que pour l'instant, la Mairie n'a pas de projet concret. Il est regrettable que les locataires n'aient pas été informés par le propriétaire actuel des projets de vente.

Toujours selon C. St Mart, il y aurait beaucoup de travaux de rénovation à prévoir dans les appartements.

Famille Ukrainienne.

A.-S. Fillistorf informe qu'une famille ukrainienne installée au village aurait des problèmes, comment proposer de l'aide ?

H. Louvrier répond que, comme n'importe quelle famille, elle peut se tourner vers la Commune. V. Hornung reçoit et écoute les personnes qui en font la demande. La Mairie peut aussi diriger ces personnes vers les services sociaux du CAS de Versoix.

Le numéro de la Hotline « Réfugiés Ukrainiens » se trouve sur notre site internet.

H. Louvrier précise qu'un enfant qui arriverait dans notre Commune a le droit d'aller à l'école du jour au lendemain.

Chemin longeant le Brassus en face du Buffet de la gare.

Ndlr : en réponse à la question de A.-S. Fillistorf, ce chemin appartient à la parcelle privée 661 (Famille Lauger) jusqu'à la séparation et ensuite à la parcelle privée 662 (Famille Casella). Aucun chemin communal à cet endroit, donc pas d'accès public.

CAD Grands-Chênes.

D. Schütz transmet qu'il y a des problèmes d'eau chaude dans les immeubles de la Fondation et dans ceux du 46 et 48 route des Coudres. Il n'y aurait pas d'eau chaude à 5h du matin et aux heures de midi et en fin de journée.

C. St-Mart confirme, elle a d'ailleurs contacté la régie du Comptoir immobilier à ce sujet.

H. Louvrier précise que c'est un problème qui doit être réglé par la Régie. Pour sa part, il a besoin d'éléments probants, factuels et écrit, pour les transmettre aux Régies.

Panneaux d'affichage, Slate line et parc à vélos.

J.-J. Nussbaumer demande à qui appartiennent les panneaux d'affichage sur le mur du Presbytère qui sont dans un état déplorable.

D'autre part, il remarque que la Slate line et le parc à vélos de la place de jeux de l'ancienne gare n'ont pas été installés.

S. Chassot Leiglon va regarder.

Installation de la fibre optique.

N. Meda s'interroge sur les démarches à faire par les habitants, auprès de Swisscom, à la suite de l'installation de la fibre optique dans le village. Il fait en outre remarquer que le réseau 4G est mauvais dans le secteur du centre du village.

J.-J. Nussbaumer répond qu'il s'est renseigné et qu'il est possible de s'inscrire sur le site de Swisscom et ensuite il n'y a rien de plus à faire.

S. Chassot Leiglon ajoute que les travaux seront réalisés dans le 2^{ème} semestre de 2022. La fibre arrivera devant les maisons et Swisscom avisera les habitants.

Commission culture et loisirs

N. Meda annonce que des manifestations sont à nouveau prévues en 2022. Il souhaite sensibiliser le Conseil municipal que le budget 2022 ne sera pas suffisant et que la Commission culture et loisirs annoncera certainement des dépassements. N. Meda souhaite plus de moyens pour les manifestations de 2023.

Manifestations et sociétés locales.

Pour D. Schütz ce n'est pas à la Commission culture et loisirs du Conseil municipal d'organiser toutes les manifestations et animations du village. Il préconise d'encourager et favoriser les Sociétés locales.

Chemin des Ochettes.

Y. Berney annonce que c'est son employé qui a accroché le miroir du chemin des Ochettes avec son tracteur. Il estime qu'il est grand temps que la Commune prenne les choses en main et élargisse le chemin des Ochettes.

S. Zuppinger conseille à Y. Berney de conduire moins vite.

Pour Y. Berney, il ne s'agit pas d'une question de vitesse, mais de largeur du chemin. D'ailleurs, ce n'est pas lui qui a touché le miroir mais son employé.

S. Chassot Leiglon répond qu'elle a mandaté un ingénieur dans ce dossier, elle revient prochainement au Conseil municipal avec un début de solution.

Radeau de baignade.

C. Sermet demande pourquoi le radeau de baignade n'a pas été réinstallé au large de la plage.

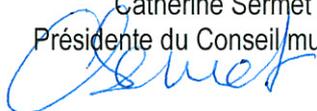
S. Chassot Leiglon répond qu'en raison de l'ensablement de la plage, la profondeur est devenue insuffisante pour garantir la sécurité des baigneurs et en l'éloignant de la rive on perturbe la navigation de la CGN.

Présidence du Conseil municipal

C. Sermet précise qu'il sera possible, au mois de mai, de reprendre le poste de présidente du Conseil municipal, elle-même sera absente mais elle accepte d'ores et déjà de poursuivre la présidence.

La séance est levée à 21h45

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal




Membre du Conseil municipal


Heidi Schütz
Secrétaire communale